

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2023  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Question n°6**

**Objet : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022 DE LA CA VAL PARISIS**

L'an deux mille vingt trois, le onze avril, à 20 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 4 avril 2023 s'est réuni, Espace Eugène Delacroix Gymnase Clovis Leclerc 2 rue du Coudray à Frépillon (95740), en séance publique sous la présidence de Yannick BOËDEC.

**Étaient présents :**

Yannick BOËDEC, Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, Patrick BOULLÉ, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Nicole LANASPRES, Jacqueline HUCHIN, Marie-Christine CAVECCHI, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Annie TOUSSAINT, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, JEZEQUEL Marie-Pierre, Marie-Evelyn CHRISTIN, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Didier LEDEUR, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Laurence TROUZIER-EVEQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Bernard LE DUS, Etienne LE BECHEC, Gilbert AH-YU, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Stéphane GUIBOREL, Carole FAIDHERBE, Nathalie CAPBLANC, Stéphane ROUSSAKOVSKY, Eric BOSC, Aline ROGER, Olivier DALMONT, Thomas COTTINET, Franck GAILLARD, Sophie SAND, Sabrina FORTUNATO, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LEGER, Camille CARON, Nicolas KOWBASIUK, Sophie FERREIRA, Darine BOUADIS, Tom MORISSE, Paul MAUGIS

**Étaient absents excusés et représentés :**

Jean AUBIN par Tom MORISSE  
Françoise GONZALEZ par Etienne LE BECHEC  
Sylvia CERIANI par Françoise NORDMANN  
Christine MATTEI par Bernard LE DUS  
Stéphane LARTIGUE par Annie TOUSSAINT  
Frédéric PURGAL par Laurent GORZA  
Céline CABOT par Xavier HAQUIN  
Cécile RILHAC par Jean-Noël CARPENTIER  
Xavier DUBOURG par Marie-Christine CAVECCHI  
Carole CHESNEAU par Didier LEDEUR  
Modeste MARQUES par Yannick BOËDEC  
Sarah NEROZZI-BANFI par Philippe ROULEAU

**Étaient absents excusés :**

Nicolas PONCHEL, Lucie MICCOLI

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 20h01

Secrétaire de Séance : Sophie SAND,

Nombre de membres en exercice : 87  
 Nombre de présents : 73  
 Nombre de pouvoirs : 12  
 Nombre de votant : 0

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1-1,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, notamment l'article 255,

Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Considérant que, préalablement au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), doit être présenté un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, en prenant en compte les cinq finalités du développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, l'épanouissement de tous les êtres humains, les modes de production et de consommation responsables,

Après les échanges qui seront consignés dans le procès-verbal de la séance,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et tourisme du 20 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 28 mars 2023,

**PREND ACTE** du rapport ci-annexé sur la situation de la Communauté d'agglomération Val Parisis en matière de développement durable pour l'année 2022, préalablement à la présentation du rapport d'orientation budgétaire,

Fait et délibéré ce jour à Frépillon.

Pour extrait conforme,

Le présent acte administratif a été :


- Publié sur le site internet [www.valparisis.fr](http://www.valparisis.fr)

le 14/04/2023

En application des Art L.2131-1 et R.2131-1 du CGCT

Il est rendu exécutoire le 14/04/2023

P/le Président



Par délégation du Président,  
 Le Directeur général des services,



GUILHEM PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »